

COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE

Département du Lot-et-Garonne

République Française



MAIRIE

Tél : 05.53.94.20.11

communedemauvezin.47@wanadoo.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°11/2026

Arrêté de délégation de fonction à un conseiller municipal

Le maire de la commune de Mauvezin-sur-Gupie,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Michel WALTER en qualité de conseiller municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Michel WALTER, conseiller municipal,

ARRETE

Article 1er : Monsieur Michel WALTER, conseiller municipal, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Entretien et aménagement des espaces verts

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents.

Article 2 : Le Maire de la commune de Mauvezin-sur-Gupie, la secrétaire de mairie, et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Sous-préfète
- Monsieur le Trésorier
- L'intéressé

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à MAUVEZIN-SUR-GUPIE, le 31 mars 2026

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE

